



Mon ipp suite à un accident du travail est-elle juste?

Par **guigo**, le **13/02/2011** à **00:05**

Bonjour,
Lors d'un accident du travail le 10.05.2010, je me suis cassée le sacrum, alitement et 7 semaines d'arrêt de travail. Ensuite, les douleurs persistants, j'ai eu différents antalgiques, puis une infiltration, puis 2 manipulations par voie interne.
Depuis, ma situation n'évoluant plus, la sécu a statué le 01.12.2010: IPP de 5 %. Mon rhumato avait oublié de faire un IRM, pensant que j'étais "guérie"...
Mon dossier a été réouvert pour des soins et lors de l'IRM, on constate une entorse sacro-coccygienne (consécutives à la fracture qui, elle, est consolidée), et mon rhomato me repropose une infiltration, mais celle faite il y a qqes mois a été très pénible!
Aussi, il ne me reste que 3 jours pour constater ce taux de 5 %: est-ce judicieux ou abusif ?? (il est noté que je pourrai perdre la somme versée en décembre si ce n'est pas justifié!).
Pour précision, ma douleur est identique: pénible sur un siège souple (voiture, canapé), coiffeur, soins dentaires... que faire vis-à-vis de la Sécu; en rester là ou contester?
Merci de me donner votre avis dès que possible. Cordialement.